

COMMUNIQUE OFFICIEL N°.CC.1..DU.18.. MARS 2019

En exécution de mesures relatives à l'amélioration de la gouvernance économique, le Ministère des Finances publie ci-dessous, les recettes recouvrées au quatrième trimestre 2018, au titre de droits, impôts et taxes dans les secteurs des ressources naturelles, à savoir les mines, les hydrocarbures et les forêts.

Cette trente-deuxième publication s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement à rendre disponible trimestriellement, l'ensemble des recettes recouvrées dans ces secteurs afin de renforcer la transparence dans la gestion de la chose publique.

Henri YAV MULANG